

Enherber ses vignes, c'est possible ? Initiation

Labellisée Eco-phyto par Vivea

Objectifs

Être capable de réfléchir sur les itinéraires techniques à mettre en place lorsque l'on souhaite implanter. Partir avec des idées de mélange de semence en fonction des propriétés de son sols

Contenu

Physiologie de la vigne

Nutrition de la plante, ses besoins

Présentation des interactions sol-plante

gestion de la vigueur, comprendre les effets de la concurrence sur la plantes et leurs influences sur les maladies

et/ou carences. Gestion phytosanitaire

Les rôles de l'enherbement :

- Apport de biodiversité macro et microfaune, microbienne et mycorizienne.

- Influence sur les propriétés physico-chimique des sols, et structurante de sols

Maîtrise des adventices : comprendre leurs modes de reproductions, mieux

appréhender le moment de leurs

destructions. Influence du moment de la destruction sur la vigne et les maladies fongiques

Visite et analyse terrain d'une parcelle

Interprétation des observations

Présentation des différents mélanges de semences

Réflexion et choix des semences en fonction du type de sol

Itinéraire technique de l'enherbement semé

- Date et méthodes de semis : régulation de la vigueur, des risques parasitaires, niche pour les prédateurs des

parasites de la vignes (ex :typhlodrome, coccinelles etc.)

- Pilotage de la destruction du couvert

- Gestion des parcelles en repas

Visite de parcelle

- Observation de différents mélanges semés, , de l'impact que les plantes ont eu sur le sol, d'observer et comprendre

sur le terrain, l'intérêt d'une telle technique

- Démonstration de matériels de semis et de destruction

- Gestion du nombre d'intervention

Cette formation est labellisée Eco-phyto par Vivea. Avec un module à distance complémentaire, elle vous permet donc de renouveler votre Certi Phyto. Pour plus de renseignements, nous contacter.

Infos complémentaires

Durée de la formation 2 jour(s)

Date limite d'inscription 09/04/2019

Tarifs

Adhérent 336€

Non adhérent 336€

Non agricole 336€

gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA

Gratuit pour les agriculteurs éligibles VIVEA. Autres fonds de formation : nous contacter. Pour valider votre inscription, nous demandons un chèque de caution de 50€, encaissé uniquement en cas d'absence injustifiée

Plus de renseignements

Céline Mendes

celine.mendes@bio34.com

CIVAM bio 34

Maison des Agriculteurs B

Mas de Saporta CS 50023

34875

LATTES

Tel. 04 67 06 23 90

N° d'organisme de formation : 91340782734

Taux de satisfaction : %



Modalités d'accès :

Dates, lieux et intervenants

09 avr 2019 34000

09:00 - 17:00 (7hrs)

Intervenant : Nicolas Dubreil, Civam Bio 66

10 avr 2019 34000

09:00 - 17:00 (7hrs)

Intervenant : Nicolas Dubreil, Civam Bio 66

Financier(s)

Financement de la formation et pièces à fournir

Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarches d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point info installation

Bulletin d'inscription

Nom _____
Prénom _____
Adresse : _____

Code postal : _____

Commune _____

Courriel _____
Téléphone _____
EATP / cotisant de solidarité / PPP / demandeur d'emploi / autre : ____

☐ J'atteste avoir pris connaissance des conditions générales de formation ([Voir la fiche](#))